



## Rallysprint de Solre-Saint-Géry

20 et 21 juillet 2017

Epreuve comptant pour les championnats du Hainaut, du Brabant et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Une organisation en collaboration avec :

- Commune de Beaumont
- Zone de police Botha
- SRI Beaumont
- Comité de Solre-St-Géry
- Les bénévoles

**Club organisateur** : Hainaut Motor Club

**N° d'entreprise** : 820.136.087

**Epreuve** : Rallysprint de Solre-Saint-Géry

**Visa ASAF n°** : 007

**Date** : 21 juillet 2017

# Centre de l'épreuve : Salle l'Espérance rue des Ruelles à 6500 Solre St-Géry

## Règlement particulier

### TIMING

4 juin 2017	Parution du règlement
5 juin 2017	Date de début des engagements
17 juillet 2017 à 13h	Clôture des engagements pour participer à l'attribution des numéros
18 juillet 2017 à 20h	Attribution des numéros
18 juillet 2017 à 21h	Affichage de la liste des engagés
20 juillet 2017	Ouverture de la permanence.
à 14h00	Ouverture des vérifications administratives et début des reconnaissances.
à 14h30	Ouverture des vérifications technique (Art. 8 du RSG).
à 16h00	Fermeture des vérifications administratives.
à 19h00	Fin des reconnaissances.
à 19h30	Fermeture des vérifications techniques et de la permanence.
à 20h00	Début des reconnaissances et ouverture des V.A. et V.T.
21 juillet 2017 .	Fermeture des V.A. et V.T. et ouverture du parc fermé.
à 06h45	Fin des reconnaissances
à 07h15	Affichage de la liste des voitures qualifiées
à 07h45	Départ voiture n°1 pour le tronçon 1
à 07h50	Départ voiture n°1 pour le tronçon 2
à 08h30	Départ voiture n°1 pour le tronçon 3
à 11h15	Départ voiture n°1 pour le tronçon 4
à 14h00	Rentrée voiture n°1 au parc fermé
à 16h45	30 min après la dernière voiture rentrée au Parc Fermé
à 17h49	Affichage OFFICIEUX des résultats
	30 min après l'affichage officieux Affichage OFFICIEL des résultats
	30 min après l' affichage officiel Proclamation des résultats .

### **DIRECTION DE COURSE**

Directeur de Course :	Vanesse Didier	Lic. ASAF :356
Directeur de Course adjoint :	Loquet Stéphane	Lic. ASAF :362
Directeur de Sécurité :	Deleersnijder Laurent	Lic. ASAF :360
Directeur de Sécurité adjoint :	Steenhoudt Guy	Lic. ASAF :359
Directeur de Sécurité adjoint :	Roger Jean-Yves	Lic. ASAF :370
Secrétaire du meeting :	Derieck Jeremie	Lic. ASAF :357
Relation concurrents :	Keppens Eric	Lic. ASAF :317
Service médical CRS Medical	Duville Christian	
Ambulances :	Param Services	Nombre 2
Responsable du Parc Fermé :	Monnon Dominique	
Responsable de l'ES Careme	Christian	Lic. ASAF:872
Responsable équipe sécurité :	Dejasse Didier	Lic. CAS:21798

### **OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE**

Commissaires Sportifs,		
Président de Collège :	Vanderlin Pierre	Lic. ASAF :113
Membres :	Brecht Patrice	Lic. ASAF :266
Commissaires Technique		

Président de Collège : Gilbert Georges Lic. ASAF : 973  
CT: Lejeune René Lic. ASAF: 227  
CT: Rihoux Daniel Lic. ASAF: 813 CT: Tournay Pierre Lic. ASAF :365  
CT Bernard Alain Lic ASAF 965  
CT Stagiaire Tournay F Llic ASAF 231

Secrétaire : Catoul Marie Luce Lic. ASAF : 964  
Deneufbourg Patrick Lic ASAF 226  
Observateur ASAF Jauquet Steve : Lic. ASAF : 301  
Inspecteur Sécurité : Jauquet Steve Lic. ASAF : 301

#### PERMANENCE

#### **Avant et après le meeting**

VANESSE Didier 19, rue Haute 7040 Quévy-le -Petit Tel 0471 640160 et 0496 936123 Après 18 h  
Derieck Jérémie 51 rue Plagne, 6500 Solre-Saint-Géry Tel 0479 302870

#### **Pendant le meeting**

Loquet Stéphane Salle de l'espérance, rue des Ruelles 6500 Solre -st Géry Tel 0498 762978

#### TABLEAU D'AFFICHAGE

### **Salle de l'espérance, rue des Ruelles 6500 Solre -st Géry**

#### ORGANISATION

#### **Art. 1.- DEFINITION**

Le 21 juillet 2017 une épreuve dénommée Rallysprint de Solre-Saint-Géry, comptant pour les championnats de la Fédération Walonie-Bruxelles ainsi que les championnats du Hainaut, Brabant, Luxembourg et Namur de la discipline sera organisée conformément aux dernières prescriptions de l'ASAF ainsi qu'au présent règlement, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

#### **Art. 2.- PARCOURS**

Le Rallye-Sprint se disputera sur une étape spéciale show d'une longueur de 10700 m (dont 0% de terre), et sur 21060 m de liaison, à parcourir .....4 fois, soit au total 126520 m, dont 42800 m d'ES.

#### **Art. 3.- ADMISSION DES VEHICULES**

- L'épreuve accueillera les concurrents des Divisions 1, 2, 3 et 4 ainsi que ceux des Divisions PH Classic et PH S/R.

#### **Art. 4.- NOMBRES MAXIMAUX D'ENGAGES**

##### **4.1. DIVISIONS OBLIGATOIRES**

**Le nombre de participants est limité à 120 en ce qui concerne le cumul des Divisions 1, 2, 3, 4, PH Classic et PH S/R.**

**ATTENTION** : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, 24 concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 120 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

Remarque : Les pilotes, prioritaires aux termes de l'art. 5.1.1 du RPR sont assurés d'être admis au départ pour autant que leur demande d'engagement complète et régularisée (droit d'engagement sur le compte bancaire) parvienne à l'organisateur avant le 22 juin 2017 à 15 heures.

Passé ce délai, plus aucune préséance ne leur sera accordée et leur demande sera traitée avec l'ensemble et suivant l'ordre chronologique de réception.

#### **Art. 5.- A) ENGAGEMENT (Important : Voir Art. 9 du RSG)**

**Le bulletin d'engagement** lisiblement complété, accompagné de la fiche des « **Vérifications** » et du **formulaire "Photocopies des licences"**, devra parvenir, **EXCLUSIVEMENT PAR VOIE POSTALE**, au plus tôt, le.....5 juin 2017 et, au plus tard, le mardi 17 juillet à l'adresse suivante :  
**Derieck Jérémie, 51 rue Plagne, 6500 Solre-Saint-Géry.**

### Photocopies des licences

*Afin de faciliter le travail administratif des organisateurs et en vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les concurrents sont **tenus** de joindre à leur demande d'engagement, un document reprenant les photocopies de leurs licences, en cours de validité (pilotes et copilotes).*

N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni enlevé, ni accepté.

**Le droit d'engagement devra être porté au crédit du seul compte bancaire suivant :**

**N : IBAN BE 09068889415457 BIC : GKCCBEBB Intitulé : Hainaut Motor Club avec la mention RS de Solre st géry avec le nom équipage ainsi que la classe et la division.**

**Avant le 17 juillet** (Attention aux délais bancaires !)

Le montant de l'engagement est fixé à :

- 145 € pour les Divisions 1, 2, 3, PH Classic et PH S/R.

- 180 € pour la Division 4 .

Les inscriptions pourront toutefois encore être acceptées jusqu'au jour de l'épreuve, au plus tard, 1h

avant la fermeture du contrôle des documents, soit à 16h30.

### **B) ATTRIBUTION DES NUMEROS (Voir Art. 5 du RPRS)**

L'attribution des numéros aura lieu le 18 juillet à 21h (Tel 0479 302870)

Les numéros, en Divisions 1, 2, 3 et 4, seront attribués de **1 à 200** ; en Division PH – SR, de **201 à 250** ; en Division PH - Classic, de **251 à 299** .

Il est à noter que les concurrents des Divisions **PH Classic** et **PH SR** peuvent être **mélangés**, dans l'**ordre des départs**, selon leur niveau de performances présumé mais qu'ils doivent conserver le numéro spécifique à la Division, qui leur a été attribué.

### **Art. 6.- ASSISTANCES - RAVITAILLEMENTS**

Situation du parc d'assistance : Rue du pavé, parking de la « LOCO » et place de Barbençon à 6500 Barbençon .

L'usage d'une bâche imperméable, d'une dimension minimale de 3 mètres sur 4, déployée sous la voiture est obligatoire, sous peine d'une amende automatique de **25 €**.

La station à essence accessible durant l'épreuve est la Station ESSO Benny Collinet, chaussée de Chimay à 6500 Beaumont (elle se situera sur la liaison aller et retour vers le parc fermé).

### **Art. 7.- RECONNAISSANCES**

L'épreuve ne pourra être reconnue « librement » que le 20 juillet 2017 entre 14h30 et 19h30 et le 21 juillet entre 6h45 et 7h45 .

**Lors des reconnaissances, le PORT DU CASQUE EST INTERDIT**

### **Art. 8.- PARC FERME**

Le parc fermé sera situé Salle de l'espérance à 6500 Solre –St-Géry.

Il sera accessible le 21 juillet à partir de 7h30

### **Art. 9.- VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES**

Elles auront lieu le 20 juillet 2017 entre 14h30 et 19h00 et le 21 juillet entre 6h45 et 7h30

(pour les équipages qui ne peuvent se présenter la veille).

Elles se dérouleront : Salle de l'espérance à 6500 Solre –St-Géry.

**Documents à présenter :**

- Cartes d'identité ;
- Permis de conduire ;
- Licences « Sportives » ASAF ou VAS ;
- Licences RACB Sport si T.P désiré (Epreuve Non OPEN)

**ATTENTION :** En dehors des licences « 1J-L » (Histo-Démo), « 1J-B » et « 1J-A4 » (équivalentes aux licences « L », « B » et « A4 »), il n'existe pas de licences d'un jour pour les Rallyes Sprints. En ce qui concerne les concurrents devant détenir une licence supérieure, seuls ceux détenteurs de licences annuelles préalablement acquises seront donc admis au départ (Voir art. 2.2.10 du RSG).

## **Art. 10.- VERIFICATIONS TECHNIQUES (Durée des VT – Voir art. 12 du CCCT)**

Elles auront lieu le 20 juillet entre 16h00 et 20h00

**Les voitures de TOUTES les divisions reprises au programme de l'épreuve y seront soumises**

Elles se situeront à l'endroit choisi par l'organisateur et se dérouleront suivant le timing établi par lui.

Lieu des éventuelles VT finales : Salle de l'espérance à 6500 Solre –St-Géry.

(les équipages qui en auront obtenu l'autorisation expresse de la part de l'organisateur, pourront se présenter le jour même de l'épreuve, entre 6h45 et 7h15.

Lieu des éventuelles VT finales Salle de l'espérance à 6500 Solre –St-Géry.

## **Art. 11.- DEVOIRS DES CONCURRENTS EN CAS D'ACCIDENT**

Si, lors d'une compétition, des concurrents occasionnent des dégâts, ceux-ci, quels qu'ils soient, devront être déclarés dans la demi-heure après l'arrivée du véhicule en fin de section (en fin de boucle)

## **Art. 12.- OBLIGATOIRE, EN CAS D'ACCIDENT**

Si, lors compétition, un véhicule subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit, il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route : Salle de l'espérance à 6500 Solre –St-Géry.

## **Art. 13.- PROCLAMATION DES RESULTATS**

La proclamation des résultats aura lieu, dans l'ordre décrit ci-dessous et suivant le timing suivant : 30 minutes après l'officialisation des résultats, à la Salle de l'espérance à 6500 Solre –St-Géry.

**Coupes aux :**

-1<sup>er</sup> pilote du HMC .Div 123 et Div 4.

-1<sup>er</sup> Copilote du HMC Div 123 et Div 4..

-1<sup>er</sup> étranger

-Prix du spectacle « comité de Solre-St-Géry ».

- 1<sup>ère</sup> Dame du classement de la Division PH S/R

- 1<sup>ers</sup> de la Division PH S/R (pilotes et copilotes).

- 1<sup>ère</sup> Dame du classement de la Division PH Classic (3 classes confondues).

- 1<sup>ers</sup> de chaque classe PH Classic (pilotes et copilotes).

- 1<sup>ers</sup> du classement de la Division PH Classic (3 classes confondues -pilotes et copilotes).

- 1<sup>ère</sup> Dame du classement de la Division 4.

- 3 premiers de chaque classe (pilotes et copilotes) de la Division 4.

- 3 premiers de la Division 4 (pilotes et copilotes).

- 1<sup>ère</sup> Dame du classement (D1, 2 et 3 confondues).

- 1<sup>er</sup> équipage féminin (D1, 2 et 3 confondues).

- 1<sup>ère</sup> écurie du classement (D1, 2 et 3 confondues).

- 3 premiers de chaque classe des Divisions 1, 2 et 3 (pilotes et copilotes).

- 5 premiers du classement des D1, 2 et 3 confondues (pilotes et copilotes).

## **Art. 14.- DIVERS**

Road Book d'assistance

Programme en vente au centre du rallye dès le 20 juillet

Petite restauration sur place

Logement sur demande

## **Art. 15.- LITIGES**

Voir les dernières prescriptions de l'ASAF (Chapitre IV)

Tous les cas non prévus au présent règlement, tous les litiges et toutes les contestations seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des Commissaires Sportifs.

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, le texte des dernières Prescriptions de l'ASAF sera d'application.

**APPROBATION**

Le présent règlement a été approuvé par :

Limbourg Eddy Lic. N° 311 en date du 24 Mai 2017 (CSAP Hainaut)

Jauquet Steve , Lic. N° 301 en date du 24 Mai 2017(ASAF)

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

Steve Jauquet , Lic. N° 301. en date du 10 Mai 2017

<b>HAINAUT MOTOR CLUB</b> ... <b>RALLYE Sprint de SOLRE ST GERY</b>	<b>Date : 20 et 21 Juillet 2017</b>	<b>N°</b>
<b>Bulletin d'inscription à renvoyer pour le 17 Juillet 2017.(VOIE POSTALE UNIQUEMENT)</b> à ...Derieck Jeremie 51 rue Plagne à 6500 Solre St Gery		

**C A S E S R E S E R V E E S A L ' O R G A N I S A T I O N**

<b>Engagement reçu</b> le ...../...../.....	<b>Paiement reçu</b> le ...../...../.....	<b>DIVISION</b>  <b>CLASSE</b>	<b>ORDRE D'INSCRIPTION</b>
--	--	--------------------------------------	----------------------------

**PILOTE/CONDUITEUR** (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné(e),

Nom : .....	Prénom : .....	Homme / Femme
Si pseudonyme : « ..... »		<i>(*biffer la mention inutile)</i>

Né(e) le : ..... Adresse : ..... n° :.....  
 Code postal : ..... Localité : .....

**Accepte**  **n'accepte pas** d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.

Si nous devons vous contacter : N°. Tél/ GSM : ..... E-mail : .....

	ASAF	VAS	N° Licence	Type	Ecurie
<input checked="" type="checkbox"/>	BT HT LG LX NA	AN LI OV VB WV	.....	.....	.....

**COPILOTE / PASSAGER** (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : .....

Prénom : .....	Homme / Femme
Si pseudonyme : « ..... »	

Né(e) le : ..... Adresse : ..... n° :.....  
 Code postal : ..... Localité : .....

Si nous devons vous contacter : N°. Tél/ GSM : ..... E-mail : .....

	ASAF	VAS	N° Licence	Type	Ecurie
<input checked="" type="checkbox"/>	BT HT LG LX NA	AN LI OV VB WV	.....	.....	.....

**VEHICULE** : Marque : ..... Type : ..... Plaque n° : .....

Année de construction : ..... Châssis : ..... Cylindrée : .....CC

DIVISION	Division 1	Classe 1	Min. A4	Classe 2	Min. A4	Classe 3	Min. A3
		(0 à 1400 cc)		(+ de 1400 à 2000 cc)		(+ de 2000 à 3000 cc)	
	Division 2	Classe 4	Min. A4	Classe 5	Min. A4	Classe 6	Min. A3
		(0 à 1400 cc)		(+ de 1400 à 1600 cc)		(+ de 1600 à 2000 cc)	(+ de 2000 cc)
	Division 3	Classe 8	Min. A4	Classe 9	Min. A3	Classe 10	Min. A3
		(0 à 1400 cc)		(+ de 1400 à 1600 cc)		(+ de 1600 à 2000 cc)	(+ de 2000 cc)
<b>CLASSE</b>	Division 4	Classe 12	Min. A3	Classe 13	Min. A3	Classe 14	Min. A3
		(0 à 1600 cc)		(+ de 1600 à 2000 cc)		(+ de 2000 cc)	(= Div. 1 + de 3000 cc ou Div. 2, + de 2500/3000cc) -. (pneus de tourisme)
	Division PH Classic	Classe 16	Min. A4	Classe 17	Min. A4	Classe 18	Min. A4
		(de 0 à 1600 cc)		(+ de 1600 à 2000 cc)		(+ de 2000 cc)	
	Division PH S/R	Toutes Cylindrées Min. A3 (toutes cylindrées)					
	Division Histo/Démo	Toutes cylindrées - Licence minimale : R (VAS), L ou 1J-L					

**Si le copilote ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour la conduite du véhicule engagé, il mentionnera avant sa signature : "Je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance".**

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, nous nous engageons à en observer toutes les prescriptions et certifications que les présentes données sont exactes. Nous certifions sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. Nous autorisons l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Nous nous engageons, en outre, à nous soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui nous seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à ..... le ...../...../..... [.....]

**(Faire précéder les signatures de la mention "Lu et approuvé")**

Signature du pilote

Signature du co-pilote

**Rallye Sprint de Solre st Gery  
20 et 21 Juillet 2017**

N° :

**VERIFICATIONS**

**PILOTE** (remplir en caractère d'imprimerie, svp)

Nom : .....	Prénom : .....	Homme / Femme  <i>(*biffer la mention inutile)</i>
Si pseudonyme : « ..... »		

Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV	.....	.....
	<input type="checkbox"/>											

**COPILOTE** (remplir en caractère d'imprimerie, svp)

Nom : .....	Prénom : .....	Homme / Femme  <i>(*biffer la mention inutile)</i>
Si pseudonyme : « ..... »		

Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV	.....	.....
	<input type="checkbox"/>											

**VOITURE \*** (remplir en caractère d'imprimerie, svp)

Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis	Cylindrée	Division	Classe
.....	.....	.....	.....CC	.....	.....

Compagnie d'assurance : ..... Police n° : .....

Numéros de portières/Capot avant	Elargisseurs de voies
Pare-brise feuilleté	Pneumatiques
Eclairage	Fixations des roues
Documents de bord	Fonctionnement des freins
Réservoir à essence	Anneaux de remorquage
Canalisation d'essence	Conformité de classe
Tôle pare-feu avant/arrière	Conformité de division
Arceau de sécurité	Vêtements (Combinaison)
Ceintures de sécurité / Harnais	Autocollants ASAF
Batterie	Divers :
Extincteur	* <b>Passeport ASAF PH n°</b>
Appui-tête	EN ORDRE <input type="checkbox"/>
Casque/ HANS	NON CONFORME <input type="checkbox"/>
Fixations dans l'habitacle	Commissaire Technique
Publicités sur vitres	Nom/Cachet :
Rétroviseurs Ext. / Int.	Licence n°:
Ornement extérieur	Visa des vérifications administratives :
Echappement	
Protections des tuyauteries	
Sièges	

\* Renseignements d'identification à compléter par les participants avant le renvoi du document.

**Passage aux VT, le vendredi matin : Dérogation préalable à obtenir de l'organisateur**

**Joindre votre palmarès SVP.**

